

ALGERIA

Déclaration de

S.E.M. Mourad Boudjellil

Ambassadeur, Représentant Permanent

Sur le point relatif à la Broution de la Carma

**Devant la troisième Commission lors de
la 65^{ème} session de
L'Assemblée générale**

New York, 12 octobre 2010

Monsieur le Président,

Ma délégation a soutenu les déclarations faites respectivement par les représentants du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Malawi au nom du Groupe africain.

Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin, le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeure au cœur des préoccupations de la communauté internationale, et il est évident que la nécessité voire l'urgence de traduire en actes les engagements pris dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, ainsi que les décisions issues de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies,

La féminisation de la pauvreté, la prévalence de la mortalité maternelle, la violence à l'égard des femmes, les obstacles et la violence sexuelle et sexuelle sont d'obstacles qui entravent les avancées vers l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs et engagements pris dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, ainsi que les décisions issues de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, du développement et des droits de l'homme.

La confluence des crises financière, économique, énergétique, et alimentaire est venue exacerber les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes, en particulier, celles vivant en zones rurales

Au regard de la complexité de cette situation, la coopération internationale demeure essentielle. Il est essentiel de continuer à travailler ensemble pour préserver leur stabilité économique et sociale ainsi que les intérêts fondamentaux des femmes et des enfants.

Monsieur le Président,

L'Algérie s'associe à l'engagement de l'Union africaine et des États membres des Plateformes de Beijing et de l'Union africaine des recommandations de la 8^{ème} Conférence ministérielle africaine sur les femmes (AFW8) tenue à Addis-Abeba en 2009, à Banjul (Gambie) et se félicite, à cet égard, de l'adoption d'une politique équilibrée des sexes axée sur un plan de mise en œuvre pour 10 ans.

Depuis que mon pays a adhéré à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1996, mon gouvernement a fait tout ce qui est employé à amender toute une série de lois, et de textes pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

C'est ainsi que la Constitution algérienne a été révisée en date du 15 novembre 2008, afin de promouvoir les droits politiques des femmes, notamment leur accès à la représentation dans les assemblées élues et une participation accrue dans le processus de prise de décision à tous les niveaux. De même, il convient de rappeler que l'Algérie a présidé de la manière la plus active sur le plan de la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le code de la famille a connu, également, en 2005, des amendements substantiels visant plus d'égalité et d'équité dans les relations familiales et dans les relations parentales. Ces amendements ont concerné, plus particulièrement, le code de nationalité, qui a été révisé pour garantir l'égalité des sexes dans l'acquisition de la nationalité algérienne, le code de procédure pénale qui a éliminé le traitement discriminatoire à l'égard des femmes, et le code de procédure civile qui a éliminé le traitement discriminatoire à l'égard des femmes. En outre, il est à noter que plusieurs organismes, mécanismes et plans ont été mis en place à l'échelle nationale.

- Ministère chargé de la famille et de la condition féminine (2002) ;
- Le Conseil national de la famille et de la femme (2006) ;
- La Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2000-2013) et son plan d'action (2010-2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes algériennes, en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels ;
- La Stratégie nationale de lutte contre la violence exercée l'égard des femmes et son plan opérationnel (2007-2011), introduisant des priorités en matière de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires, pour garantir la prévention et la prise de mesures adéquates contre toutes les formes de violence.

Les résultats de tout ce dispositif s'apprécient à travers les réalisations suivantes :

Les algériennes participent de plus en plus à la prise de décisions de responsabilité importante, que ce soit au sein du « pouvoir exécutif ou législatif », ou bien des instances judiciaires ou consultatives. La participation dans la fonction publique

Dans le domaine de la participation, les statistiques nous indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible, atteignant 37,5% du nombre total des administrateurs. La proportion des femmes dans ce secteur s'élevait à 17,50% au niveau de la Cour suprême, 31% au niveau du Conseil d'Etat et de 42,20% au niveau des tribunaux.

Dans le domaine de l'éducation, l'accès pérenne aux droits garantis et les filles des écoles primaires et secondaires a considérablement progressé, passant de 92,91% à 97,87% filles pour 100 garçons, en 2000 à 2008. Pour ce qui concerne le corps enseignant, le taux est passé de 3,50% à 14,60%, ce qui reflète la féminisation du corps enseignant.

Quant au secteur de la santé, l'Algérie s'est employée à améliorer la couverture sanitaire, d'où la baisse du taux de mortalité maternelle qui était, en 1990, de 117/100 000 naissances vivantes contre 86/100 000 en 2008. De même, une série de progrès notables sont observés dans la réduction du taux de mortalité infantile, qui est passé de 142 pour mille en 1970 à 23,9 pour mille en 2008. Au chapitre de la représentativité des femmes, il est à noter que le nombre de femmes algériennes élues à l'Assemblée Populaire Nationale est passé de 13 en 2000 à 38 lors des élections législatives de 2007.

Dans le cadre de la coopération avec des institutions universitaires en matière des droits de l'homme, le gouvernement algérien a invité une mission de l'Organisation des Nations unies sur « la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences » à effectuer une visite de travail en Algérie, du 01 au 10 novembre 2010.

Monsieur le Président,

Ce sont là quelques indicateurs qui témoignent de la volonté du gouvernement algérien d'assurer l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les conditions économiques, sociales, juridiques et culturelles favorables à l'exercice de ses droits fondamentaux et civils.

Avant de conclure, ma délégation salue la création, par l'Assemblée générale, le 14 juillet 2010, de la Nouvelle-Unité des Nations unies pour les femmes et l'autonomisation des femmes, qui stimulera sans aucun doute les efforts de l'Organisation à appuyer les Etats membres à promouvoir pour accélérer les progrès vers l'égalité de genre.

Je vous remercie.